



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE
BLAINVILLE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2022 À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE
L'HÔTEL DE VILLE DE LORRAINE

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Comtois, président
Monsieur Christian Charron, vice-président
Madame Christine Beaudette, déléguée
Monsieur Eric Westram, délégué
Monsieur Patrick Archambault, représentant
Monsieur Michel Milette, représentant
Madame Lori Doucet, représentante
Madame Mélissa Monk, représentante

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur André Lapointe, coordonnateur du comité de gestion
Monsieur Francis Lanouette, directeur
Monsieur Éric Fournier, directeur adjoint
Monsieur Luc Larocque, assistant directeur
Me Sandra De Cicco, secrétaire corporative

Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée conformément à l'entente intermunicipale.

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE

2022-12-163

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PROCÉDER à l'ouverture de l'assemblée, il est **9 h 32**.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-12-164

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;



No de résolution
ou annotation

3. Secrétariat corporatif;
 - 3.1 APPROBATION – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 novembre 2022;
4. Direction générale;
 - 4.1 DÉPÔT – Rapport bimestriel des contrats conclus conformément au Règlement no 9 sur la gestion contractuelle;
 - 4.2 ADJUDICATION D'UN CONTRAT – Appel d'offres public – Acquisition de trois (3) véhicules automobiles Sedan 2023 à usage policier, 4 roues motrices;
5. Technologies;
6. Ressources humaines;
 - 6.1 DÉPÔT – Liste des employés embauchés – Novembre 2022;
 - 6.2 Départ à la retraite – Mme Sylvie Martel, préposée aux télécommunications
 - 6.3 Départ à la retraite – M. Yves Gagné, agent de quartier, matricule 156
 - 6.4 Démission – M. Ken Saravia, enquêteur, matricule 258
7. Finances;
 - 7.1 DÉPÔT – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;
 - 7.2 DÉPÔT – Liste mensuelle des chèques émis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – Octobre 2022;
8. Régime de retraite;
9. Comité de gestion;
10. Affaires juridiques;
 - 10.1 Assurances collectives – Renouvellement – Primes 2023
11. Avis de motion ou adoption de règlements;
12. Affaires nouvelles;
13. Période de questions;
14. Clôture et levée de l'assemblée.

3. SECRÉTARIAT CORPORATIF

3.1

2022-12-165

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2022

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 novembre 2022 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;

ATTENDU QUE ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;

ATTENDU QU'une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de



No de résolution
ou annotation

la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 17 novembre 2022 soit approuvé tel que rédigé;

QUE conformément à l'article 12 du *Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville*, la secrétaire corporative est dispensée d'en faire lecture.

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1

2022-12-166

DÉPÔT – RAPPORT BIMESTRIEL DES CONTRATS CONCLUS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NO 9 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 12 (Reddition de compte) du *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle*, le directeur fait rapport au conseil d'administration des contrats conclus de gré à gré dont la valeur se situe entre 25 000 \$ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public au cours des deux derniers mois :

- Au cours des mois d'octobre et de novembre 2022, aucun contrat de gré à gré dont la valeur se situe entre 25 000 \$ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public n'a été conclu et rapporté au Secrétariat corporatif.

4.2

2022-12-167

ADJUDICATION D'UN CONTRAT – APPEL D'OFFRES PUBLIC – ACQUISITION DE TROIS (3) VÉHICULES AUTOMOBILES SEDAN 2023 À USAGE POLICIER, 4 ROUES MOTRICES

ATTENDU QUE le 2 novembre 2022, la Régie lançait un appel public d'offres quant au contrat de services visant l'acquisition de trois (3) véhicules automobile de type SEDAN 2023 à usage policier;

ATTENDU QU'un (1) fournisseur a déposé sa soumission au plus tard le 24 novembre 2022, à 11 h, soit la date et l'heure maximales prévues pour le dépôt des soumissions;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions à laquelle ont assisté deux (2) témoins, le soumissionnaire et le montant soumissionné suivant ont été déclarés à haute voix et notés par la secrétaire corporative adjointe;



No de résolution
ou annotation

Soumissionnaires	Prix soumissionnés (taxes incluses)
Trois Diamants Autos (1987) Ltée	175 946,24 \$

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'ADJUGER le contrat d'acquisition de trois (3) véhicules automobiles SEDAN à usage policier 2023 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Trois Diamants Autos (1987) Ltée selon la soumission déposée, pour un montant total de 175 946,24 \$ (taxes incluses);

QUE le contenu du document d'appel d'offres, de la soumission et des documents afférents constituent le contrat entre la Régie et Trois Diamants Autos (1987) Ltée;

QUE sur réception de la présente résolution, le contrat devienne complet sans autre formalité ou avis;

D'AUTORISER la trésorerie à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires comme suit :

- Source : Fonds de roulement (22-100-00-000), conformément aux dispositions du Règlement no 10;
- Durée : remboursement en 5 versements à compter de 2023, sur une période de 5 ans (2023-2027).

D'AUTORISER, le cas échéant, le directeur des services techniques et télécommunications à signer, pour et au nom de la Régie, tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2022-27.

5. TECHNOLOGIES

Aucun sujet.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1

2022-12-168

DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS – NOVEMBRE 2022

Conformément à l'article 2.4 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des employés embauchés au cours du mois de novembre 2022 est déposée aux membres du conseil d'administration.



No de résolution
ou annotation

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2022-26.

6.2

2022-12-169

DÉPART À LA RETRAITE – MME SYLVIE MARTEL, PRÉPOSÉE AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS - ACCUEIL ET ALIMENTATION

VU la réception d'une lettre de Mme Sylvie Martel, préposée aux télécommunications - accueil et alimentation, avisant la Régie de son départ à la retraite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la lettre d'avis de retraite de Mme Sylvie Martel, préposée aux télécommunications - accueil et alimentation, datée du 10 novembre 2022 (retraite effective le 1^{er} mars 2023);

DE CONFIRMER la date effective de retraite ci-haut mentionnée.

Le conseil et la direction remercient Mme Sylvie Martel, préposée aux télécommunications, pour toutes ses années de loyaux services au sein de la communauté et lui transmettent leurs meilleurs vœux dans le cadre d'une retraite bien méritée.

6.3

2022-12-170

DÉPART À LA RETRAITE – M. YVES GAGNÉ, AGENT DE QUARTIER, MATRICULE 156

VU la réception d'une lettre de M. Yves Gagné, agent de quartier, avisant la Régie de son départ à la retraite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la lettre d'avis de retraite de M. Yves Gagné, agent de quartier, datée du 3 mai 2022 (retraite effective le 1^{er} janvier 2023);

DE CONFIRMER la date effective de retraite ci-haut mentionnée.

Le conseil et la direction remercient M. Yves Gagné, agent de quartier, pour toutes ses années de loyaux services au sein de la communauté et lui transmettent leurs meilleurs vœux dans le cadre d'une retraite bien méritée.



No de résolution
ou annotation

6.4

2022-12-171

DÉMISSION – M. KEN SARAVIA, ENQUÊTEUR, MATRICULE 258

VU la réception de la lettre de M. Ken Saravia avisant la Régie de sa démission;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE de la démission de M. Ken Saravia, datée du 24 novembre 2022 (démission effective le 17 décembre 2022);

Le conseil et la direction remercient M. Saravia pour ses services au sein de la communauté et lui transmettent leurs meilleurs vœux dans le cadre de ses nouveaux défis professionnels.

7. FINANCES

7.1

2022-12-172

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.

7.2

2022-12-173

DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES (NO 7) – NOVEMBRE 2022

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois de novembre 2022 totalisant un montant de 909 621,11 \$.

8. RÉGIME DE RETRAITE

Aucun sujet.

9. COMITÉ DE GESTION

Aucun sujet.



No de résolution
ou annotation

2022-12-174

10. AFFAIRES JURIDIQUES

10.1

ASSURANCES COLLECTIVES – RENOUELEMENT – PRIMES 2023

CONSIDÉRANT QUE, par résolution en date du 27 août 2020, la Régie a adhéré au Regroupement en assurances collectives de l'UMQ à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée maximale de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances collective entre la Régie et le Regroupement/Beneva prévoit un renouvellement du taux des primes au 1^{er} janvier 2023;

CONSIDÉRANT les recommandations des consultants de Mallette Actuaires inc. relativement aux conditions de renouvellement pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'ACCEPTER la proposition du Regroupement/Beneva quant au renouvellement des taux des primes d'assurances collectives pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les groupes du personnel cadre, policier et civil syndiqué, laquelle est détaillée aux tableaux en annexe.

D'AUTORISER la trésorerie à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires tel que prévu au certificat de la trésorière.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2022-28.

11. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun sujet.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

2022-12-175

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'assemblée soit levée, il est **9 h 34**.

Monsieur Jean Comtois
Président

Me Sandra De Cicco
Secrétaire corporative

RÉGIE DE POLICE
THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL
PAR
CE 19/01 20 23